

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE CHARGE DU PLAN DE LA PROSPECTIVE ET DU DEVELOPPEMENT
Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

Direction des Statistiques et Etudes Economiques

Service des Echanges Extérieurs



***Les Grands Traits du Commerce
Extérieur de l'année 2003***

Novembre 2004

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I- Présentation et analyse des résultats	5
I.1 - Importations	5
I. 1.1. Structure par grands groupes de produits	5
I. 1.2. Structure mensuelle des importations	9
I.1.3. Structure par pays de provenance.....	10
I.1.3.1 Par Continent.....	10
I.1.3.2 Par zone économique.....	11
I.1.4. Structure par entreprise importatrice.....	13
I. 2. Exportations	14
I.2.1 Structure par produit.....	14
I.2.2. Structure mensuelle des Exportations	19
I.2.3 Structure par pays de destination	19
I.2.3.1 Par Continent.....	19
I.2.3.2 Par zone économique.....	20
I.2.4 Structure par entreprise exportatrice	21
I. 3 . Réexportations	22
I.3.1. Structure mensuelle des reexportations.....	22
I.3.2 Structure par entreprise reexportatrice	22
I.3.3 Structure par pays de destination	23
I.3.3.1 Par zone économique.....	23
I. 4. Balance commerciale	24
I. 5 . Taux de Couverture	24
II- Perspectives et propositions de stratégies	26
CONCLUSION	29

AVANT-PROPOS

Les statistiques du commerce extérieur sont indispensables pour éclairer la gestion des politiques commerciales. Elles offrent des indicateurs d'appréciation de l'évolution de l'activité économique en vue d'arrêter les mesures correctives idoines.

Ainsi, le document intitulé «**Les grands traits du commerce extérieur de l'année 2003**» s'inscrit entièrement dans ce cadre car il a non seulement pour but d'informer les acteurs de la vie économique et le Gouvernement sur les tendances observées au niveau du commerce extérieur du Bénin au cours de cette année mais surtout de montrer les forces et faiblesses de nos échanges avec nos différents partenaires.

Le présent document fait des analyses selon la classification dans la nomenclature des grands groupes de produits retenue par le service en charge des publications.

Les données contenues dans le présent document sont celles qui sont officiellement enregistrées et ne tiennent pas compte des transactions informelles entre le Bénin et les pays voisins. Par ailleurs, il importe de noter que depuis l'année 2001 les statistiques officielles enregistrées sont celles des bureaux de Sèmè-Kraké, Parakou et Hillacondji en plus de celles du Port, de l'Aéroport et des hydrocarbures.

Sous la supervision de **Monsieur Michel SOEDE**, Directeur des Statistiques et Etudes Economiques de l'INSAE, ce document est élaboré par le personnel du Service des Echanges Extérieurs à savoir : **Sourou KOUBADJE DJATON** le Chef du Service, **Lambert AGUESSY**, **Cyrille H. AGOSSOU**, **Gilles FAGLA** et **Hilaire HOUNKPODOTE**

L'INSAE reste ouvert à toutes observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité du présent document.

La Direction Générale

INTRODUCTION

Les statistiques du commerce extérieur des marchandises sont des statistiques économiques qui répondent à des besoins divers. Ces statistiques avec d'autres statistiques de base, telles que les statistiques industrielles, les statistiques financières etc. servent à élaborer les données de la comptabilité nationale et celles de la balance des paiements.

Au niveau régional et sous-régional, elles permettent l'élaboration des indicateurs pour la mise en œuvre du dispositif de surveillance commerciale (cas de l'UEMOA)¹.

L'objet du présent document est d'une part, de mettre comme à l'accoutumée les résultats du commerce extérieur de l'année 2003 à la disposition du public et d'autre part, d'analyser les grandes tendances des échanges extérieurs du Bénin et de formuler dans une perspective de court et moyen terme, des propositions de mesures de politique économique visant à développer ce type de commerce. Enfin, il permettra de donner des éléments d'appréciation et de décision pouvant aider les opérateurs économiques et les décideurs de politique socio-économique dans l'élaboration de stratégies de la réduction de la pauvreté. Il s'articule autour de deux (02) points à savoir :

- la présentation et l'analyse des résultats et
- les perspectives et propositions de stratégies.

¹ Du 29 au 31 Mars 2004, s'est tenue à Ouagadougou, la réunion de validation de l'étude sur la mise en place d'un dispositif de surveillance commerciale de l'UEMOA.

PREMIERE PARTIE :

**PRESENTATION ET ANALYSE DES
RESULTATS**

I- PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

I.1 - IMPORTATIONS

La valeur globale des importations des marchandises de l'année 2003 s'élève à 515,0 milliards de FCFA contre 502,4 milliards de FCFA en 2002, soit un accroissement de 2,5 %.

Les quantités aussi ont évolué à la hausse mais dans une proportion plus grande que celle enregistrée en valeur. Ainsi entre 2002 et 2003 elles se sont accrues de 13,9% passant de 1,876 millions de tonnes en 2002 à 2,137 millions de tonnes en 2003.

Une telle hausse de la valeur dans une proportion de 2,5% pour une hausse en quantité de 13,9% s'explique par une légère baisse des prix. Ces résultats montrent que les produits importés ont coûté en moyenne un peu moins cher en 2003 qu'en 2002.

En moyenne, le Bénin a importé mensuellement pour 42,9 milliards de FCFA en 2003 contre 41,9 milliards de FCFA en 2002. Les principaux produits ayant fait l'objet de ces transactions par grands groupes sont les suivants :

I. 1.1. STRUCTURE PAR GRANDS GROUPES DE PRODUITS

Traditionnellement, les importations béninoises sont impulsées par les produits importés dans le cadre de la satisfaction des besoins locaux ainsi que ceux destinés à la réexportation. En 2003 comme en 2002, les importations sont essentiellement constituées de produits alimentaires, de produits énergétiques, de biens d'équipement, de textiles et produits de coton, de produits de la pharmacie de la papeterie et librairie et des produit chimiques.

Le tableau ci dessous illustre la structure des importations de l'année 2003 comparée à celle de 2002.

Tableau 1 : Répartition des importations en valeur et en quantité par grands groupes de produits en 2002 et 2003. **N.B** : Valeur en Milliards de FCFA et Quantité en Tonne.

Rubriques	2002		2003		Variation en %	
	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité
Libelles						
Produits alimentaires	119	408.048,7	124	524.072,5	4,1	28,4
Produits énergétiques	87,5	357.681,5	104,9	428.190,9	19,8	19,7
Biens d'équipement	74	51.104,1	92,9	48.619,7	25,5	-4,9
Textiles, et Produits de coton	44,6	71.844,7	34,2	55.076,2	-23,3	-23,3
Produits Chimiques	35,3	128.680,4	23,9	52.852,7	-32,5	-58,9
Produits Pharmaceutiques	27,2	2.585,7	21,6	4.419,2	-20,6	70,9
Produits de la Papeterie	11	13.307	12,5	16.131,1	13,9	21,2
Autres	103,7	841.156	100,9	1.008.769,5	-2,7	19,9
Total	502,4	1876408	515	2138131,8	2,5	13,9

Source : SEC/DSEE/INSAE

Les produits alimentaires

Ce groupe de produits est composé des produits tels que les viandes et abats comestibles, le riz semi-blanchi, le riz en brisures, les concentrés de tomates, les pommes fraîches, le lait et crème, les farines de froment (blé), la cigarette contenant du tabac, les huiles, les sardines et sardinelles etc.

Tout comme en 2002, les produits alimentaires représentent le principal groupe de produits importés par le Bénin en 2003 et font 24,1% du total des importations soit en valeur 124 milliards de F CFA par rapport à 2002 où elles se situaient à 119 milliards de F CFA. Les importations de ce groupe ont ainsi connu une hausse de 4,1% et sont essentiellement dominées en 2003 par les céréales c'est-à-dire le riz semi-blanchi pour 16,6 % du total du groupe ; les morceaux et abats de coqs et de poules congelés (11,4 %), les morceaux et abats de dindes et de dindons congelés pour 8,1%, autres viandes et abats comestibles, frais réfrigérés ou congelés pour 4,2%. Les quantités ont également la même tendance que les valeurs mais avec un accroissement plus important (28%) entre les deux périodes

Les produits énergétiques

D'une valeur totale de 87,5 milliards de FCFA en 2002, les importations en produits énergétiques ont atteint en 2003 104,9 milliards de FCFA soit un accroissement de 19,8% entre 2002 et 2003. Dans ce groupe la structure des importations n'a guère changé comparativement à 2002. Les principaux produits importés en 2003 demeurent essentiellement : le gas-oil ; l'énergie électrique, le carburacteur, l'essence d'auto ordinaire, le fuel-oil lourd, le super carburant et les huiles lubrifiantes.

Malgré cette hausse en valeur et en volume des produits pétroliers (hydrocarbures), le prix à la pompe de ces produits n'a pas évolué à la baisse. L'énergie électrique représente près du 1/3 de l'ensemble du groupe.

Les biens d'équipements

D'une valeur totale de 74,0 milliards de F.CFA en 2002, les importations des biens d'investissement sont passées en 2003 à 92,9 milliards de FCFA soit 18,0 % de la valeur globale des importations (515,0 milliards). Les quantités importées en 2003 ont connu une baisse de 4,9 % tandis que les valeurs se sont accrues de 25,5 %. Cette situation traduit un effet prix entre les deux années : ces produits ont en moyenne coûté plus cher en 2003 qu'en 2002.

Ces biens sont constitués pour l'essentiel de machines, d'équipements mécaniques et électriques, de véhicules qui sont entre autres des biens indispensables pour développer la production nationale. Pour trois années consécutives 2001, 2002 et 2003, ils occupent le troisième rang dans le groupe des

importations totales. En 2003 ces importations restent dominées par les véhicules usagés et neufs tout comme en 2001 et 2002. Cela est la conséquence de l'intensification c'est -à dire le développement des activités de transports urbains et inter-urbains depuis 2002. Pendant le même temps, certains biens nécessaires pour accroître le niveau de capital fixe subissent une contraction de leurs achats. C'est essentiellement les machines et appareils d'huilerie, de savonnerie, de graisses alimentaires dont les importations en valeur sont passées de 1,6 milliards F.CFA en 2002 à 125000 de F.CFA en 2003. Il urge d'accroître le potentiel productif du Bénin même si le recours à l'importation des biens d'équipements contribue à court terme à une aggravation du déficit de la balance commerciale.

Les textiles et produits de coton

Représentant 8,9% de la valeur globale, les importations de textiles et produits de coton ont connu aussi bien en valeur qu'en quantité au cours de l'année 2003 une baisse comparativement à celles enregistrées en 2002. En effet, on note en 2003 en valeur comme en quantité une régression de 23,3%, tombant respectivement en valeur à 34,2 milliards de F CFA et en volume à 55 076,2 tonnes. Un an plus tôt, ces importations étaient de 44,6 milliards de F CFA pour une quantité de 71 844,7 tonnes.

Cette baisse résulte essentiellement d'une réduction des achats béninois en articles de friperie : 26,0 milliards de FCFA en 2002 contre 19,7 milliards de FCFA pour 2003. Cette situation est le résultat direct des mesures de contrôle et de sécurité au niveau de la frontière d'hillacondji où il y a toujours eu un détournement de trafic des friperies vers le Bénin. Au sein de ce groupe les articles de friperie représentent 57,6%.

Les produits chimiques

Contrairement aux deux précédentes années : 2001 et 2002, les importations de ce groupe de produits ont connu au cours de la période une régression. Par rapport à son niveau de 2002 on note une contraction de 32,5 %, passant ainsi de 35,3 milliards de FCFA en 2002 à 23,9 milliards de FCFA en 2003. Constitués essentiellement des engrais et des insecticides destinés pour la plupart à l'amélioration de la production agricole, ces importations sont en baisse et représentent 7,0% de la valeur globale des importations. A moins qu'il y ait de stocks de ces produits, cette baisse agira les années à venir sur la production des produits d'exportation en général et le coton en particulier.

Les produits pharmaceutiques

Avec une part relative de 5,4% de la valeur totale des importations, les produits pharmaceutiques ont connu une rétraction de 20,6 % par rapport à leur niveau de 2002. Ainsi les valeurs sont passées de 27,2 milliards de FCFA en 2002 à 21,6 milliards de FCFA en 2003. Cette baisse résulte

d'une réduction des achats du Bénin en Vaccins pour la médecine humaine au cours de l'année 2003 où ces achats s'évaluent à 1,6 milliards de FCFA contre 9,4 milliards de FCFA en 2002.

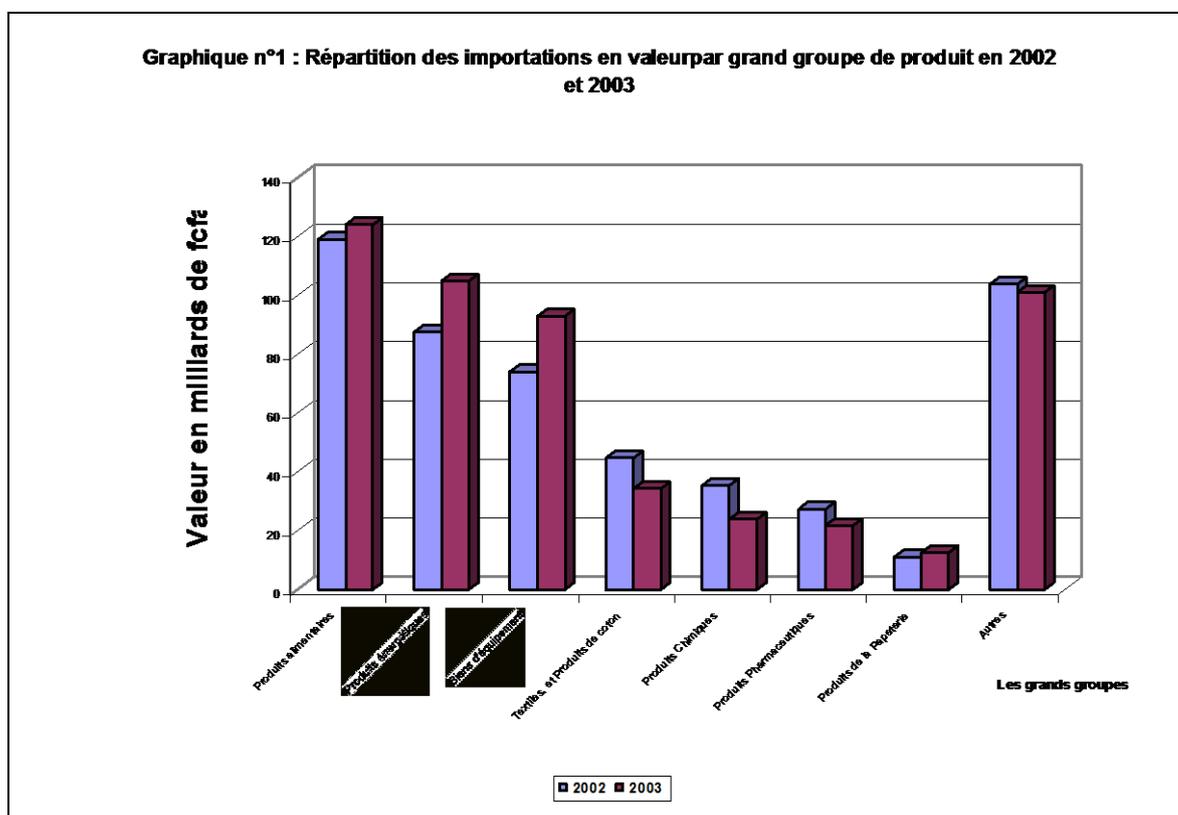
Les produits de la papeterie

Les produits de la papeterie constitués essentiellement des sacs en papier, des cahiers, livres, et des brochures et imprimés similaires scolaires ou scientifiques sont faibles et représentent le dernier groupe de produits importés avec 12,5 milliards de F CFA, soit 2,4 % de la valeur globale des importations. Notons qu'en 2002, la valeur de ce groupe de produits s'établissait à 11 milliards de FCFA. On note ainsi une augmentation de 13,6% de la valeur par rapport à 2002.

Les autres produits

Les autres produits importés non classés ailleurs et regroupés dans la rubrique Autres (matières à tresser, scories et cendres, extraits tannants et tinctoriaux, tanins et leur sel, etc.) représentent approximativement 20,7% en 2002 et 19,6% en 2003 de la valeur totale des importations pour chacune des années.

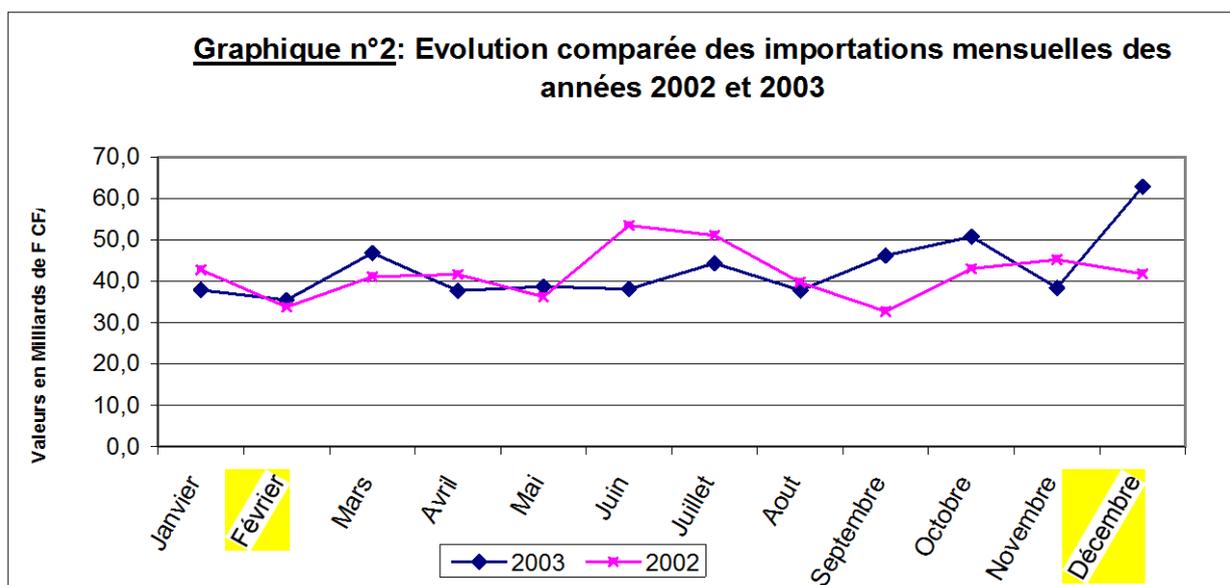
Le graphique ci-dessous illustre la part relative de chaque groupe de produit dans les importations totales.



I. 1.2. STRUCTURE MENSUELLE DES IMPORTATIONS

Le graphique n°2 ci-après montre que les importations mensuelles en valeurs des années 2002 et 2003 présentent une même évolution erratique. En 2002, en moyenne mensuelle le Bénin a importé pour 41,9 milliards contre 42,9 milliards en 2003 soit un accroissement de 2,5% correspondant en quantité respectivement à 15,6 mille tonnes et 17,8 mille tonnes. La valeur mensuelle maximale en 2002 est 53,5 milliards contre 62,8 milliards en 2003. Les mois de juin et juillet ont enregistré les plus importants trafics commerciaux en valeur pour l'année 2002 tandis qu'en 2003, ce sont les mois de mars et de décembre. Les importations en valeur mensuelle minimales s'observent en 2002 pendant le mois de septembre tandis qu'en 2003 c'est au mois de février (voir annexe 1). Par contre les quantités maximales enregistrées en 2002 et en 2003 étaient respectivement au mois de juillet et au mois de décembre.

L'évolution de ces données se traduit par le graphique ci-après.



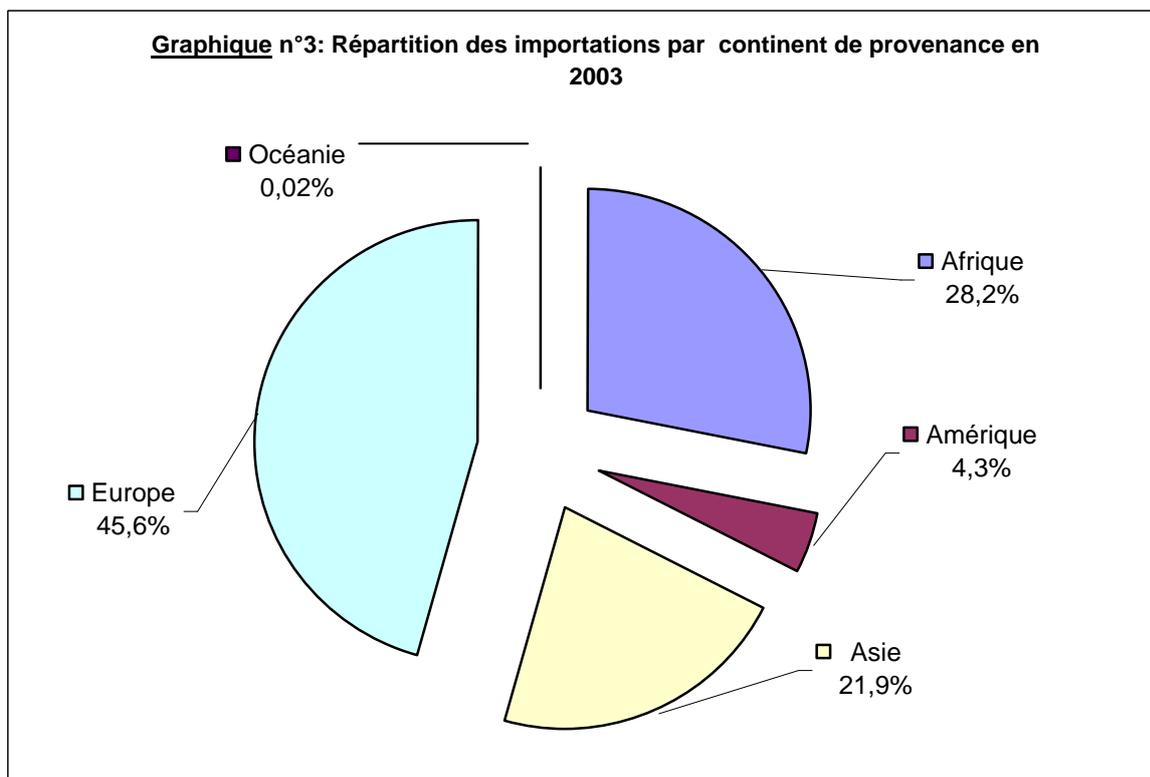
Le Bénin importe de tous les continents. Ainsi, nos importations par zone de provenance se présentent comme suit.

I.1.3. STRUCTURE PAR PAYS DE PROVENANCE

I.1.3.1 Par Continent

Par continent, la structure des importations révèle, comme les années antérieures, que le continent européen est demeuré en 2003 le premier continent fournisseur du Bénin avec une valeur de 234,7 milliards de FCFA soit une part relative de 45,6% du total des importations en valeur. En volume sur 2.138 tonnes importées en 2003, le continent européen a vendu plus du 1/3 à notre pays.

Par rapport à l'année 2002, les importations en provenance de ce continent ont connu aussi bien en valeur qu'en volume une augmentation respective de 2,5% et 38,3%. Il est suivi du continent africain avec une valeur de 145,1 milliards de FCFA soit 28,2%. Vient en troisième position, le continent asiatique avec une valeur de 112,6 milliards de FCFA (21,9%) ; arrive ensuite le continent américain pour une valeur de 22,2 milliards de FCFA. C'est le continent océanique qui occupe le dernier rang avec une valeur de 0,2 milliard de FCFA (cf. graphique n°3).



Par zone économique, les importations du Bénin se présentent ainsi comme suit :

Tableau n°2 : Répartition des importations du Bénin en 2002 et 2003 par zones

	2002		2003		Variation en valeur (%)
	Valeur (Milliards)	Quantité (tonne)	Valeur (Milliards)	Quantité (tonne)	
Zone UEMOA	68,1	288,2	55	222,3	-19,2
Autres CEDEAO	49,5	115,7	56,7	126,4	14,5
TOTAL CEDEAO	117,6	403,9	111,7	348,6	-5,0
RDM	384,8	1.472,6	403,3	1.789,5	4,8
TOTAL	502,4	1.876,5	515,0	2.138,1	2,5

Source : SEC/DSEE/INSAE

1.1.3.2 Par zone économique

La variation des importations change par zone économique entre 2002 et 2003.

☞ Ainsi, en 2003 les importations en provenance des pays de l'UEMOA¹ ont connu en valeur, une régression de 19,2% par rapport à 2002. Elles représentent en valeur 10,7% du total des importations (55 milliards de F CFA) contre 13,5% en 2002, soit 68,1 milliards de F CFA.

Cette baisse enregistrée est corroborée par la contraction des achats du Bénin en produits chimiques. En effet en 2003, les pays de l'UEMOA n'ont vendu au Bénin que 5,3 milliards de F CFA de produits chimiques contre 12,7 milliards de F CFA en 2002.

Les principaux fournisseurs du Bénin membres de l'UEMOA en 2003 sont par ordre d'importance: la Côte d'Ivoire, le Togo et le Sénégal avec respectivement : 27,6 milliards de F CFA ; 20,6 milliards de F CFA ; et 6,4 milliards de F CFA.

Au sein de cette zone, le Bénin a surtout importé du Sénégal les produits chimiques pour 2,3 milliards de F CFA et les produits pharmaceutiques pour 0,4 milliards de F CFA ; la Côte d'Ivoire a fourni essentiellement les produits énergétiques pour 18,7 milliards de F CFA et les produits chimiques pour 2,1 milliards de F CFA. Quant au Togo il a surtout ravitaillé le Bénin en Textile et produits de coton pour 2,8 milliards de F CFA.

¹ Union Economique et Monétaire Ouest Africain

☞ Au niveau de la CEDEAO², les importations enregistrées en 2003 s'élèvent à 108,8 milliards de FCFA soit 21,1% du total. Un an plus tôt elles étaient de 115,6 milliards de FCFA soit 23% de l'ensemble de nos importations en 2002.

Les produits importés de cette zone sont les mêmes que ceux de l'UEMOA mais les poissons et crustacés s'y sont ajoutés. Les principaux pays fournisseurs ici sont, le Ghana (29,1%), la Côte d'Ivoire (25,4%), le Nigeria (20,2%) et le Togo (18,9%).

Il faut noter que la CEDEAO est notre premier fournisseur en produits énergétiques ; en effet 61,1% des produits énergétiques importés proviennent de la CEDEAO soit une valeur de 64 milliards de FCFA en 2003.

Sur le total de nos importations en provenance de l'Afrique, la zone UEMOA couvre 37,9% et la CEDEAO 75%.

La valeur des achats aux pays de l'UE³ par notre pays n'a pratiquement pas varié entre 2002 et 2003. Tout comme en 2002, le Bénin a importé pour 229,9 milliards de FCFA de l'UE soit 44,6% de la valeur totale des importations de l'année. Les produits alimentaires constituent le groupe de produits le plus acheté par les opérateurs économiques béninois de l'Union européenne. De 125,4 milliards de F.CFA en 2002, ces achats sont tombés à 68,6 milliards de FCFA en 2003 soit une rétraction de 45,44% par rapport à 2002. Ces achats sont faits non seulement pour satisfaire la demande intérieure mais aussi pour alimenter le commerce de réexportation à destination du Nigeria.

Au sein des pays de l'UE, le Bénin a le plus importé de la France (124,8 milliards de F CFA), du Royaume-Uni (24,0 milliards de FCFA) , de la Belgique (22,0 milliards de FCFA), et du Pays-Bas (15,8 milliards de F CFA).

Il faut noter que la France contribue à elle seule à plus de 54% des importations en provenance de l'UE.

² Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

³ Union Européenne

Au total, par pays de provenance, le Bénin a surtout importé de multiples fournisseurs répartis sur tous les continents. Les plus importants sont la France avec 24,2% des importations totales, la Chine (7,1%), le Ghana (6,1%), (la Côte d'Ivoire 5,4%), l'Afrique du Sud (4,8%), et le Royaume-Uni (4,7%).

I.1.4 STRUCTURE PAR ENTREPRISE IMPORTATRICE

Sur une valeur totale de 515 milliards de FCFA de marchandises importées en 2003 par plus de 1000 entreprises, 51,3% d'entre elles sont des entreprises commerciales et 20,9% sont industrielles. En 2002, ces pourcentages sont respectivement de 47,7% et 18,7% sur un total de 502,4 milliards de CFCA. Par ailleurs, ces chiffres illustrent bien la prédominance de l'activité d'« essuie glace » qu'est le commerce dans l'économie béninoise. En 2003, la part de ces deux branches a augmenté dans les importations totales par rapport à l'année 2002.

Les(cinq principaux produits) importés par ces différentes entreprises sont par ordre d'importance, le riz semi blanchi ou blanchi, les articles de friperie et le clinker. Ces produits représentent près de 22% de la valeur des importations en 2003.

I.2 - EXPORTATIONS

Les exportations nationales du Bénin s'élevaient en 2003 à 143,2 milliards en valeur pour 422 tonnes contre 124,5 milliards de FCFA en valeur pour 3,6 millions de tonnes en quantité en 2002, soit un accroissement de 15,0% en valeur pour 18,2% en quantité. Cette hausse plus importante en quantité qu'en valeur illustre une légère baisse des prix des produits (effet-prix). Ces résultats montrent que les produits exportés ont été vendus en moyenne moins cher en 2003 qu'en 2002.

Le Bénin a exporté mensuellement, en moyenne pour 11,9 milliards de FCFA en 2003 contre 10,4 milliards de FCFA en 2002.

Mais ces exportations présentent un spectre très réduit de produits exportés. Leurs structures se présentent ainsi qu'il suit :

II-1. STRUCTURE PAR PRODUIT

Le Bénin dispose d'une gamme très peu variée de produits exportables. Les exportations du Bénin sont constituées essentiellement du groupe coton et ses dérivés, des fruits comestibles ; Bois charbon de bois et ouvrages en bois ; graisses et huiles animales ou végétales, Tabacs et succédanés de tabac fabriqués ; légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires. Par produit, les exportations se présentent ainsi qu'il suit :

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des exportations par grands groupes de produits de l'année 2003 comparativement à celle de 2002.

Tableau 3 : Répartition des exportations par grands groupes de produits en 2002 et 2003.

Libelles	Rubriques	2002		2003		Variation de la valeur 03/02 (%)
		Valeur (milliards)	Quantité (tonne)	Valeur (milliards)	Quantité (tonne)	
	Coton et ses dérivés	92,5	184 231,5	106,9	179 940,0	15,6
	Fruits Comestibles	12,2	44 936,0	10,2	44 473,4	-16,4
	Tabacs et Succédanés de Tabac Fabriqués	2,4	385,5	5,1	935,7	112,5
	Graines et Fruits Oléagineux	3,3	41 941,7	4,8	43 907,9	45,5
	Bois Charbon de bois et Ouvrages en bois	4,2	21 104,5	2,5	16 551,0	-40,5
	Graisses et Huiles Animales ou Végétales	1,3	2 351,2	1,4	3 166,8	7,7
	Légumes, Racines et Tubercules Alimentaires	0,0	64,2	0,0	237,1	518,5
	Autres	8,6	61 666,8	12,3	132 829,9	54,7
	Total	124,5	356 680,4	143,2	422 041,8	15,0

Source : SEC/DSEE/INSAE

Le coton et ses dérivés

Tout comme en 2002, le coton demeure le principal produit d'exportation procurant le plus de devises à notre pays avec 74,7% du total des exportations en 2003. Malgré toutes les difficultés que traverse la filière coton avec la privatisation de la SONAPRA en instance, un accroissement de 15,6% de la valeur de ce groupe de produit a été enregistré en 2003 comparativement à son niveau en 2002. Ainsi d'une valeur de 92,5 milliards de F CFA en 2002, les exportations de ce groupe de produit sont passées à 106,9 milliards de F CFA en 2003.

En quantité, une légère baisse de 2,3% est observée ; en effet en 2003 les quantités exportées ont atteint 179,9 mille tonnes contre 184,2 mille tonnes en 2002 ce qui permet de conclure sans risque de se tromper que soit les cours mondiaux du coton se sont assez améliorés sur le marché international au cours de l'année 2003 comparativement à son niveau de 2002, soit la part affectée à l'utilisation nationale (usines nationale d'huile et autre) s'est accrue dès lors les quantités exportés.

Dans ce groupe de produits, le coton égrené se place en bonne position et représente 70,7% des exportations en 2003, soit une valeur de 101,2 milliards de FCFA .

Les fruits comestibles

Représentant le second grand groupe de produits les exportations en fruits comestibles ont régressé de 16,4% en 2003 par rapport à leur valeur de 2002. Cette rétraction s'explique par la baisse des ventes béninoises en noix de cajou, produit qui occupe une place de choix dans ce groupe. En 2002, sa valeur est chiffrée à 11,9 milliards de F CFA contre 7,2 milliards de FCFA en 2003 soit une baisse de près de 40%. Les quantités exportées entre les deux périodes sont passées de 44,9 mille tonnes en 2002 à 44,5 mille tonnes soit une contraction de 0,9%

Tabacs et Succédanés de Tabac Fabriqués

En valeur, les exportations ont connu une hausse importante passant de 2,4 milliards de FCFA en 2002 à 5,1 milliards de FCFA en 2003 soit un accroissement de 112,5%. Le produit le plus exporté de ce groupe est la cigarette contenant du tabac qui à lui seul occupe plus de 90% du total des exportations du groupe en 2003.

Les quantités aussi se sont accrues de 143% passant de 385,5 tonnes en 2002 à 935,7 tonnes en 2003. Cette hausse spectaculaire s'explique par les efforts faits au niveau des sociétés telles TOBACCO, British Company

Graines et Fruits Oléagineux

Les exportations de ce groupe de produits ont connu en valeur un accroissement de 45,5% de son niveau par rapport à 2002. En effet d'une valeur de 3,3 milliards de F CFA en 2002, les exportations de Graines et Fruits Oléagineux sont passées à 4,8 milliards de F CFA en 2003. Les principaux produits de ce groupe exportés sont les graines de karité et les graines de coton. Les quantités exportées ont connu la même tendance à la hausse mais dans une plus faible proportion (4,7%)

Les bois et charbon de bois

Contrairement aux trois groupes précédents, ce groupe de produits a connu en 2003 une baisse de plus de 40% de sa valeur nominale et d'environ 22% de son volume. D'une valeur de 4,2 milliards de F CFA en 2002, la valeur des exportations en bois et charbon de bois est tombée à 2,5 milliards de F CFA en 2003. Les produits les plus importants du groupe demeurent les bois sciés et les bois profilés autres que les conifères. Quant aux quantités, elles sont tombées à 16,6 tonnes en 2003 contre 21,1 tonnes en 2002

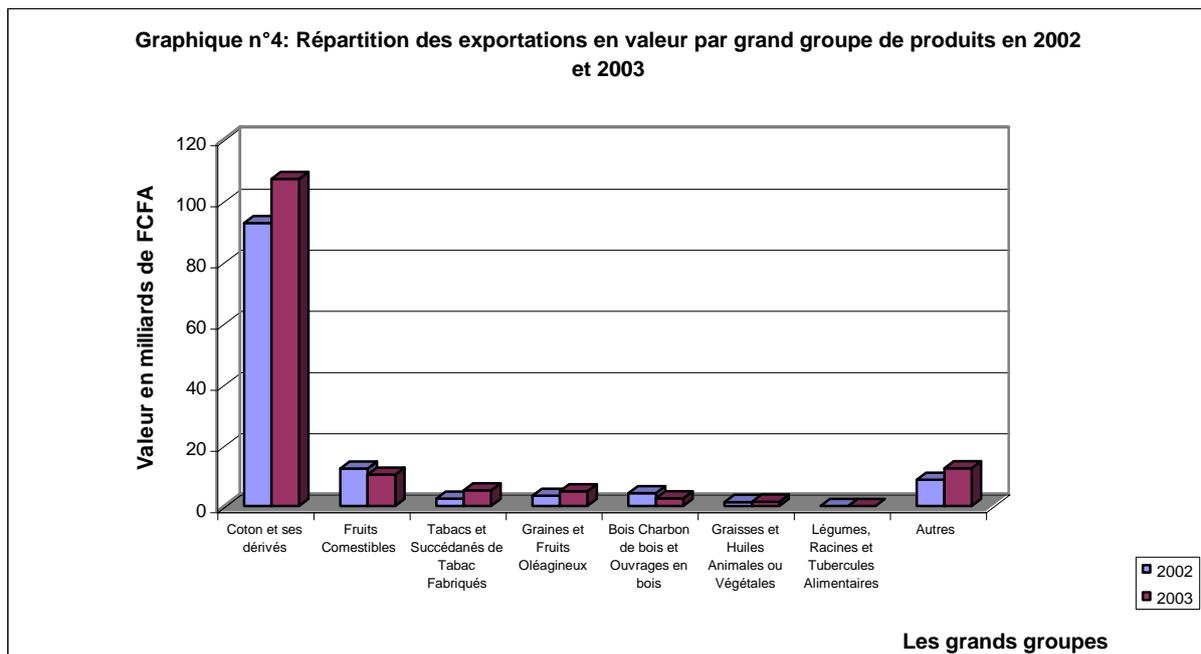
Graisses et Huiles Animales ou Végétales

Les exportations des graisses et huiles animales ou végétales sont passées de 1,3 milliards de FCFA en 2002 à 1,4 milliards de FCFA en 2003 soit un accroissement de 7,7%. Les quantités exportées se sont accrues de 34,7% passant de 3,2 tonnes alors qu'elles étaient à 2,4 tonnes un an plus tôt. En 2002 tout comme en 2003, le produit le plus exporté de ce groupe est l'huile et le coton pour des valeurs respectives de 1,2 milliards de FCFA et 1,1 milliards de FCFA. Cette baisse des exportations en huile de coton, peut s'expliquer par les difficultés que rencontrent les Sociétés d'Huilerie du Bénin notamment dans l'approvisionnement en intrants.

Légumes, Racines et Tubercules Alimentaires

Les légumes, racines et tubercules alimentaires sont passés de 6,6 millions de FCFA en 2002 à 40,9 millions de FCFA en 2003. En 2003, ce sont les piments et le haricot qui sont les plus exportés dans ce groupe.

Le graphique n°4 ci-après montre la répartition de nos exportations en 2002 et 2003 selon les différents grands groupes de produits étudiés.

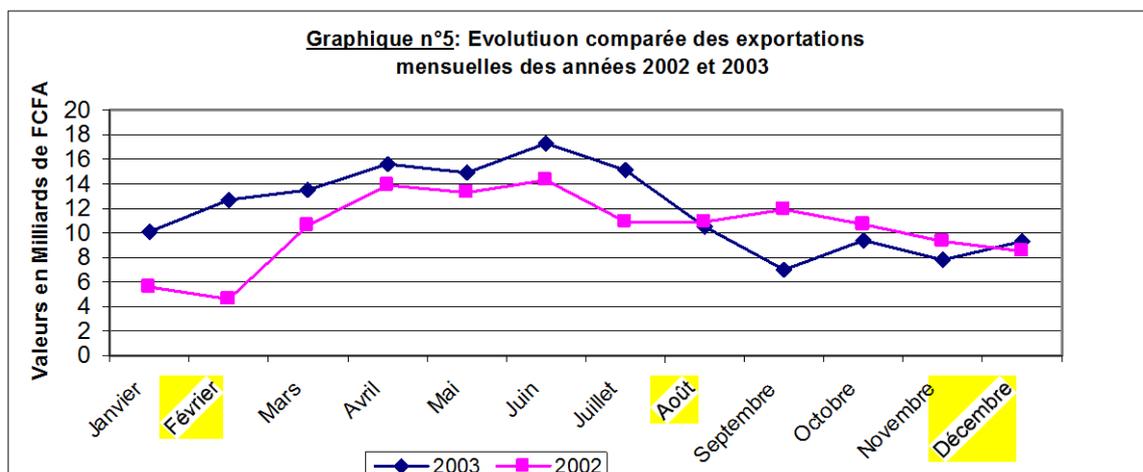


Plusieurs autres produits exportés non cités sont regroupés sous la rubrique « Autres » et représentent 8,7% de la valeur globale des exportations soit en valeur 12,3 milliards de FCFA en 2003. Parmi ces produits figurent le ciment qui fait 24% et les crevettes qui représentent 8,4% de cette rubrique. Une réorganisation de ces deux filières pourra conduire à l'amélioration des exportations de ces deux produits les années à venir.

II-2. STRUCTURE MENSUELLE DES EXPORTATIONS

D'une valeur totale de 143,2 milliards de francs CFA en 2003, l'exportation moyenne mensuelle du Bénin est d'environ 11,9 milliards de F CFA contre 10,4 milliards de F CFA en 2002. Comme le montre l'annexe 2, la plus faible valeur mensuelle des exportations s'est observée en 2002 au cours du mois de Février (4,6 milliards de FCFA), et en 2003 au cours du mois de Septembre (7,0 milliards de FCFA). C'est le mois de Juin qui enregistre la plus forte valeur mensuelle à l'exportation pour les deux années. En 2003, elle est de 17,3 milliards de F CFA contre 14,3 milliards de F CFA en 2002, soit un accroissement de 21,0%.

L'évolution mensuelle de ce flux s'apprécie à travers le graphique ci-contre.



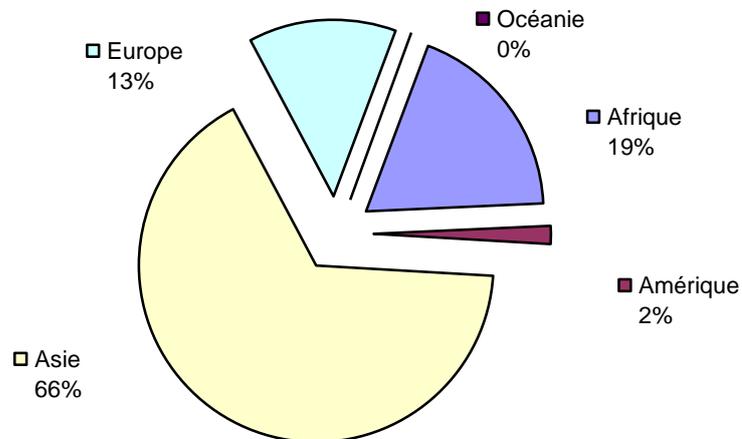
II-3. STRUCTURE PAR PAYS DE DESTINATION

II-3-1. Par Continent

Par continent, on note une suprématie du continent Asiatique sur tous les autres aussi bien en 2003 qu'en 2002. Autrement dit, le continent Asiatique est le premier client du Bénin en 2003, comme en 2002. Il est passé de près de 67,3 milliards de FCFA en 2002 à 94,9 milliards en 2003. Ce continent à lui seul achète au Bénin plus des 60 % des ventes qui sont réalisées à l'extérieur.

L'Asie est suivie respectivement de l'Afrique et de l'Europe avec des proportions inférieures à celles d'il y a un an.

Graphique n°6: Répartition des exportations par continent de destination en 2003



II-3-2. Par zone économique

Au nombre des zones économiques nous avons : l'UEMOA, la CEDEAO, L'UE et le RDM.

➤ Dans la zone UEMOA, il est noté une hausse du niveau des échanges. Les échanges du Bénin à destination de cette zone sont passés d'une valeur de 7,7 milliards en 2002 à 13,2 milliards en 2003 soit un accroissement de 71,4%. Au sein de cette union vient en tête le Togo suivi du Niger, du Sénégal et la Côte d'Ivoire. Les produits ayant fait l'objet des transactions entre le Bénin et ces pays en 2003 sont par ordre d'importance : les cigarettes contenant du tabac, les ciments hydrauliques, les ciments portland autres que blancs et la toile de coton écru.

➤ Dans la zone CEDEAO, la même tendance est observée. En effet, le niveau des échanges au cours de l'année 2003 a augmenté de 9,4 milliards de FCFA comparativement à son niveau de 2002 où il était de 11,2 milliards de FCFA. Les pays acheteurs en 2003 sont dans l'ordre d'importance, le Togo, le Nigéria, le Niger, et dans une moindre mesure le Sénégal. Les produits concernés sont les mêmes que ceux au niveau de l'UEMOA en plus du coton égrené qui occupe la deuxième place dans la liste de tous les produits.

➤ Dans l'Union Européenne, on observe aussi une hausse entre 2002 et 2003 où les échanges sont passés de 16,1 milliards en 2002 à 17,8 milliards de FCFA en 2003. Les pays de l'UE qui ont acheté les produits béninois en 2003 sont surtout le Danemark, l'Italie, l'Espagne, la

France et la Belgique. Les produits échangés sont surtout le coton égrené, les graines et fruits oléagineux, les fruits comestibles surtout la noix de cajou, les bois et charbons.

➤ Le RDM comprend toutes les zones géographiques non citées ci-dessus. Ainsi, on note une variation à la baisse au niveau du RDM, où les valeurs sont tombées à 104,8 milliards en 2003 contre 107,1 milliards en 2002.

Tableau n°4 : Répartition des exportations du Bénin en 2002 et 2003 par zone géographique

	2002		2003		Variation
	Valeur	Part relative	Valeur	Part relative	
Zone UEMOA	7,7	6,2%	13,2	9,2%	71,4%
Autres CEDEAO	3,5	2,8%	7,4	5,2%	111,4%
TOTAL CEDEAO	11,2	9,0%	20,6	14,4%	83,9%
UE	16,1	12,9%	17,8	12,4%	10,6%
RDM	97,2	78,1%	104,8	73,2%	7,8%
TOTAL	124,5	100,0%	143,2	100,0%	15,0%

Source : SEC/DSEE/INSAE

II-4. STRUCTURE PAR ENTREPRISE EXPORTATRICE

Contrairement aux importations qui sont détenues par un nombre restreint d'entreprises, les exportations sont « étalées » sur la quasi totalité des entreprises exportatrices. En 2003, sur un total de 143 milliards de FCFA, ces entreprises sont à 40,4% industrielles et à 37,1% commerciales. Par contre en 2002, les entreprises industrielles font 32,8% et les commerciales comptent pour 43,4% sur un total de 124,5 milliards de FCFA. Ces entreprises exportent généralement du coton fibre, des graines de coton, des noix de cajou, des graisses et huiles et des tabacs et succédanés de tabacs.

Par ailleurs, de 2002 à 2003, un retournement de tendance des entreprises exportatrices de la branche commerce vers la branche industrielle est observé. Ce retournement est essentiellement dû à l'augmentation spectaculaire des « autres ciments hydrauliques » (accroissement de valeur 458,7% entre 2002 et 2003) et du « coton, non cardé ni peigné :

égrené », premier produit exporté dont la valeur est passée de 88 milliards de FCFA en 2002 à 101 milliards de FCFA en 2003.

I.3 - REEXPORTATIONS

III-1. STRUCTURE MENSUELLE DES REEXPORTATIONS

De 2002 à 2003, les ré-exportations ont connu une baisse de 66% passant de 43 milliards à 14,6 milliards de FCFA. Les principaux produits expliquant cette chute drastique sont essentiellement les viandes et abats comestibles (21 milliards de FCFA en 2002 mais inexistant en 2003) et les pagnes « WAX » (passant de 2 milliards de FCFA à 0,7 milliards de FCFA) qui font partie des produits prohibés à l'importation au Nigéria. Par ailleurs, la réexportation totale de l'or non monétaire est passée de 9 milliards FCFA en 2002 à 3 milliards de FCFA en 2003. Cela est dû à la réduction des importations de ce produit par le Ghana.

Tableau n°5 : Réexportations mensuelles des années 2002 et 2003 (en milliards de F.CFA)

	2003	2002	Variation (en %)
Janvier	2,2	2,1	4,8
Février	1,4	3,3	-57,6
Mars	1,0	5,5	-81,8
Avril	1,1	3,7	-70,3
Mai	2,2	3,2	-31,3
Juin	1,5	3,7	-59,5
Juillet	1,2	4,0	-70,0
Août	0,8	2,8	-71,4
Septembre	0,7	4,1	-82,9
Octobre	0,7	5,0	-86,0
Novembre	0,9	3,2	-71,9
Décembre	0,8	2,3	-65,2
TOTAL	14,6	43,0	-66,0

Source : SEC /DSEE/ INSAE

III-2. STRUCTURE PAR ENTREPRISE REEXPORTATRICE

Les entreprises réexportatrices sont en majorité commerciales sur les deux années. Mais en 2003, la réexportation des entreprises commerciales a chuté au bénéfice de la réexportation des entreprises industrielles. En effet, de 83,2% en 2002, la réexportation par les entreprises

commerciales est tombée à 38,3% en 2003 tandis que celle des entreprises industrielles est passée de 0,1% à 7,6% entre les deux périodes. La baisse de ce trafic est due entre autres aux problèmes politico-économiques survenus au cours de ces années entre le Bénin et le Nigeria. Les principaux produits réexportés par le Bénin en 2003 sont essentiellement : le coton égrené, l'or non monétaire et l'huile de palme brute.

III-3. STRUCTURE PAR PAYS DE DESTINATION

III-3-1. Par zone économique

Espace UEMOA

Au niveau de l'UEMOA, c'est le Togo qui vient en tête avec plus d'un milliard de FCFA ; il est suivi du Burkina Faso et du Niger. Les produits réexportés sont : les graisses et huiles, la fonte et l'acier, les combustibles minéraux (produits pétroliers), les machines et appareils et autres.

Espace CEDEAO

Au niveau de la CEDEAO, le Ghana est le premier acheteur des produits de réexportation de notre pays, il est suivi du Nigeria et du Togo. Les produits échangés sont ici les perles fines, les fontes et aciers, les graisses et huiles.

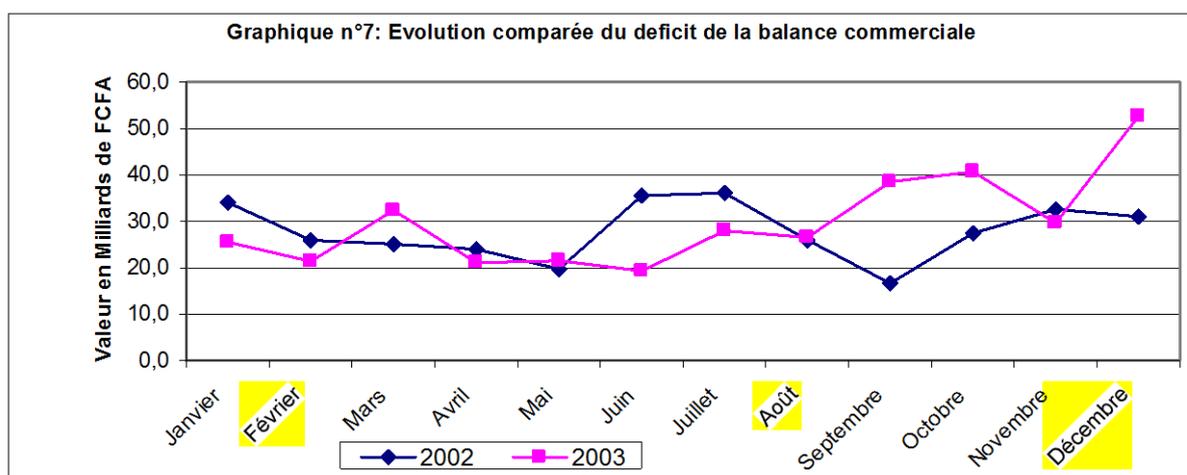
Il faut noter que la réexportation du Bénin vers le Nigeria a connu une chute drastique. Ainsi, la valeur est passée de 21,9 milliards en 2002 à 1,5 milliards en 2003 soit une baisse subite de 93,1%. Ces résultats sont la conséquence directe des mesures de protection prise par le Nigeria en déclarant un certain nombre de produits prohibés sur son territoire. Parmi ces produits, nous avons principalement les viandes et abats comestibles. En 2002, ces produits représentent en valeur nominale un montant de 18,7 milliards, soit 85,4% du total des réexportations de 2002. Tandis qu'en 2003 sa valeur est nulle. Mise à part les viandes et abats comestibles, d'autres produits non moins importants ont été déclarés prohibés. Ainsi, dans le cadre de l'exécution des décisions contenues dans le mémorandum de Badagry signé le 14 Août 2003 et en application de l'Accord quadripartite conclu entre le Bénin, le Ghana, le Nigeria et le Togo, la Douane Nigériane a communiqué à la Douane du Bénin, une liste de produits prohibés à l'importation à destination de son territoire. La liste desdits produits se trouve en annexe du document.

I.4 - BALANCE COMMERCIALE

Le déficit commercial du Bénin en 2003 comme en 2002 présente une structure erratique. En 2003, le déficit commercial en moyenne mensuelle a été de 29,8 milliards de FCFA contre 27,8 milliards de FCFA en 2002 soit un accroissement de 7,2%. Cet accroissement est justifié par la hausse de consommation de produits alimentaires, énergétiques et des biens d'équipement qui font à eux seuls environ 82% de la valeur totale du déficit en 2003. Le déficit commercial mensuel maximal en 2003 a été de 52,6 milliards de FCFA contre 36,1 milliards de FCFA en 2002, soit une hausse de 16,5 milliards de FCFA.

En 2002, le plus important déficit commercial a été enregistré au cours du mois de juillet et est imputable au groupe « produits chimiques » tandis qu'en 2003, c'est le mois de décembre qui est le plus déficitaire surtout dans le groupe « produits énergétiques ». Le déficit minimal en valeur mensuelle s'observe en 2002 pendant le mois de septembre avec 16,6 milliards tandis qu'en 2003, c'est au mois de juin avec 19,3 milliards.

Le graphique n°7 ci-dessous présente l'évolution mensuelle du déficit commercial de 2002 et de 2003.



I.5 - TAUX DE COUVERTURE

Le taux de couverture qui est le rapport entre les exportations et les importations est de 31% en 2003, soit une légère détérioration par rapport à son niveau de 2002 où il était de 33%.

Deuxième Partie :
PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS DE
STRATEGIES

II- PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS DE STRATEGIES

Le commerce extérieur du Bénin décrit par les statistiques officielles de 2003, s'est caractérisé par le poids significatif des produits alimentaires et des produits énergétiques à l'importation et l'importance du coton et ses dérivées qui occupe une place très importante dans les exportations de notre pays. Ainsi, la balance commerciale s'est détériorée par rapport à son niveau de 2002 et il urge donc que les autorités prennent les dispositions qui s'imposent afin de rendre notre économie plus compétitive au niveau mondial.

Au regard de ces constats, pour l'amélioration du niveau des statistiques du commerce extérieur et partant celui du solde de la balance commerciale, une enquête nationale sur le commerce extérieur non enregistré entre notre pays le Bénin et les pays limitrophes s'avère indispensable.

Par ailleurs, pour rendre les entreprises productrices en général et celles industrielles en particulier plus compétitives, il faudra une volonté politique de l'Etat dans le but d'un allègement de la fiscalité appliquée à cette frange d'entreprises qui en réalité représentent 14,5% des recettes fiscales et 12,2% des recettes totales. Cette volonté permettra d'encourager le développement des industries locales en vue de faciliter la réalisation d'une substitution de certains produits de consommation finale importée par une grande majorité d'entreprises commerciales et qui pèsent encore aujourd'hui très fort dans nos échanges.

Afin de dynamiser les économies des pays de l'ACP (Afrique Caraïbe Pacifique), un nouvel accord de partenariat économique (APE) entre l'Union Européenne (UE) et lesdits pays est entrain d'être conclu. Cet accord définit une perspective qui combine la politique, le commerce et le développement. Il se fonde sur cinq piliers interdépendants :

- une dimension politique globale,
- la politique des approches participatives,
- une concentration sur l'objectif de la réduction de la pauvreté,
- l'établissement d'un nouveau cadre de coopération économique et commerciale,

- et une réforme de la coopération financière.

S'agissant du nouveau cadre commercial, l'accord ACP-UE offre également un cadre favorable pour assurer le renforcement mutuel des effets de la coopération commerciale et de l'aide au développement. Les Etats ACP et UE ont convenu de mettre en place de nouveaux accords commerciaux qui permettront de poursuivre la libéralisation des échanges entre les parties et de développer les dispositions pour les questions liées au commerce.

Sur les questions d'accès aux marchés, les objectifs principaux à poursuivre sur cette question sont d'obtenir un accès garanti au marché communautaire pour les exportations originaires de tous les pays ACP en franchise de droit de douane et sans restrictions quantitatives pour l'essentiel des produits originaires. La vision est de lever les contraintes liées aux règles d'origine en vue de faciliter un échange harmonieux de marchandises, sans créer d'obstacles inutiles au commerce des produits originaires des pays ACP exportés vers les marchés de l'UE et à celui des produits originaires de l'UE exportés vers les marchés ACP.

Ceci étant, en vue de mesurer les avantages et inconvénients de l'application de ces accords pour notre pays, une étude intitulée " Impact de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne sur l'économie béninoise" a été réalisée par la Direction de l'Intégration Régionale (DIR) et dont les conclusions sont les suivantes :

Le Bénin comme tous les autres pays de l'UEMOA dispose d'un Tarif Extérieur Commun (TEC) qui lui permet de protéger les industries locales. La mise en œuvre de cet Accord entraînera une modification du tarif en vigueur au Bénin notamment celui relatif aux produits en provenance de l'UE et mieux les niveaux de protection seront érodés. En effet, les producteurs des branches textiles, industries chimiques, boissons et production animale qui, avaient une protection nominale d'environ 20%, se retrouveraient avec un niveau de protection nominale d'un peu plus de 11%. Les branches supposées sensibles avant l'APE, compte tenu du faible niveau de protection dont elles bénéficient, seraient encore plus exposées à la concurrence des produits européens avec la signature de l'APE.

Cependant, il importe de noter que la mise en œuvre de l'APE aura un impact positif sur les activités des industries béninoises qui fabriquent sous licence d'entreprise européenne et qui ont des contrats de territoire commercial. En effet, ces industries ne feront pas face à la concurrence des produits similaires des entreprises européennes détentrices de la même licence, mais elles bénéficieront de la baisse tarifaire sur les consommations intermédiaires en provenance de l'UE. C'est le cas par exemple de la SOBEPEC qui, avant l'APE ne subissait pas la concurrence des peintures en provenance de l'UE selon les statistiques officielles du commerce extérieur.

Par ailleurs, des études récentes réalisées sur la compétitivité de l'économie béninoise dont particulièrement celle de la BOAD (Novembre, 2003) ont mis en exergue les produits pour lesquels le Bénin a l'avantage comparatif à l'exportation. Selon les résultats de l'étude intitulée « Etude sur la compétitivité sectorielle des économies des pays de l'UEMOA : cas du Bénin », le Bénin devra se spécialiser dans la production de certains produits agricoles que sont : le coton, les graines et fruits oléagineux, les fruits comestibles, les noix de cajou et de certains produits industriels que sont : les tabacs et succédanés de tabacs fabriqués, le bois et ouvrages en bois ainsi que les aliments pour animaux (tourteaux et cossettes de manioc). Aussi, a-t-elle montré que le karité pourrait être un produit de spécialisation si des contraintes qui freinent son développement sont levées. Au nombre de ces contraintes, il faut citer entre autre :

- la grande fluctuation des prix du marché international qui ne permet pas aux producteurs d'avoir un prix intéressant ;
- l'absence d'encadrement de la structure chargée d'organiser la collecte des amandes et
- le poids des coûts de commercialisation

Il est alors évident que dans les années à venir, les barrières douanières ne seront plus des obstacles majeurs du commerce. Elles sont déjà remplacées par les normes notamment sanitaires et phytosanitaires ; c'est le cas par exemple des crevettes². Pour remédier à ces contraintes liées aux exportations de produits béninois, il convient que des mesures d'accompagnement soient prises pour le renforcement des capacités productives, aussi bien au niveau des entreprises que des structures comme le CEBENOR en matière de normes et de qualité.

² Le Bénin a décrété une auto-suspension des exportations de ce produit en direction de l'UE

CONCLUSION

Au vu des résultats précédents, nous pouvons retenir que les importations totales en valeur se sont accrues de 2,5% en 2003 par rapport à son niveau en 2002 et de en quantité au cours de la même période. On observe une baisse des importations en provenance des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO en 2003 comparées à leur niveau de 2002. Aussi le premier continent fournisseur de notre pays demeure-t-il le continent européen avec 45,6% des importations totales au cours de l'année 2003. Les grands groupes de produits qui ont connu cette hausse au nombre de trois (03) sont les produits alimentaires, les produits énergétiques et les biens d'investissement.

Tout comme les importations, les exportations ont connu un accroissement de 15,0% en valeur entre 2002 et 2003. Le continent potentiel client est le continent asiatique. Pour les flux à destination de la sous région, il faut noter une hausse au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO en 2003 par rapport à l'année 2002. Les produits ayant connu une hausse sont les cigarettes contenant du tabac coton, les ciments, le coton égrené et les toiles de coton écru.

Au niveau des échanges, il faut aussi retenir qu'il existe une certaine concentration des entreprises dans la branche commerce et qu'aucune politique d'assainissement dans un flux ou dans l'autre ne peut se faire sans l'apport d'une assistance franche aux entreprises industrielles.

Les Accords de Partenariat Economique entre la région de l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne doit passer par des ajustements dans divers domaines de la vie économique nationale pour espérer des effets dynamiques qui y sont attachés.

Par ailleurs, en vue de rendre les statistiques du commerce extérieur plus fiables, la réalisation de l'enquête sur le commerce extérieur non enregistré s'avère indispensable.

ANNEXES

Annexe n°1 : Importations mensuelles des années 2002 et 2003

(en milliards de F.CFA)

MOIS	ANNEE	2002	2003	Variation (en %)
Janvier		42,8	37,8	-11,5
Février		33,8	35,5	5,1
Mars		41,1	46,8	14,0
Avril		41,6	37,7	-9,4
Mai		36,2	38,7	6,8
Juin		53,5	38,1	-28,7
Juillet		51,1	44,3	-13,2
Août		39,7	37,8	-5,0
Septembre		32,6	46,2	41,6
Octobre		43,0	50,8	17,9
Novembre		45,2	38,4	-15,1
Décembre		41,8	62,8	50,4
TOTAL		502,4	515,0	2,5

Source : SEC /DSEE/ INSAE

Annexe n°2 : Exportations mensuelles des années 2002 et 2003

(en milliards de F.CFA)

MOIS	ANNEE	2003	2002	Variation (en %)
Janvier		10,1	5,6	80,4
Février		12,7	4,6	176,1
Mars		13,5	10,6	27,4
Avril		15,6	13,9	12,2
Mai		14,9	13,3	12,0
Juin		17,3	14,3	21,0
Juillet		15,1	10,9	38,5
Août		10,5	10,9	-3,7
Septembre		7,0	11,9	-41,2
Octobre		9,4	10,7	-12,1
Novembre		7,8	9,3	-16,1
Décembre		9,3	8,5	9,4
TOTAL		143,2	124,5	15,0

Source : SEC /DSEE/ INSAE

Annexe n°3 : Statistiques par pays de provenance

Pays	2003		2002		Variation 03/02 (%)
	Valeur en milliards de F CFA	Part relative %	Valeur en milliards de F CFA	Part relative %	
France	124,8	24,2	120,5	24,0	3,5
Chine	36,4	7,1	32,3	6,4	12,9
Ghana	31,6	6,1	27,9	5,6	13,2
Cote d'Ivoire	27,6	5,4	28,2	5,6	-2,1
Afrique du Sud	24,6	4,8	12,5	2,5	96,9
Royaume-Uni	24,0	4,7	24,9	5,0	-3,6
Belgique	22,0	4,3	9,5	1,9	131,4
Nigeria	21,9	4,3	19,2	3,8	14,2
Togo	20,6	4,0	24,9	5,0	-17,2
Thaïlande	18,1	3,5	14,1	2,8	28,1
Japon	17,4	3,4	14,2	2,8	23,1
Pays-bas	15,8	3,1	20,1	4,0	-21,4
Etats-Unis	14,5	2,8	14,6	2,9	-0,7
Allemagne	13,1	2,5	14,5	2,9	-9,6
Italie	11,2	2,2	16,2	3,2	-31,2
Espagne	10,7	2,1	9,2	1,8	16,7
Inde	8,5	1,7	9,7	1,9	-12,4
Malaisie	7,2	1,4	2,0	0,4	254,0
Bahrain	6,8	1,3	7,6	1,5	-9,4
Sénégal	6,4	1,2	15,0	3,0	-57,2
Brésil	5,0	1,0	4,9	1,0	2,9
Singapour	4,0	0,8	3,5	0,7	16,4
Danemark	3,2	0,6	3,6	0,7	-11,2
Indonésie	3,1	0,6	3,6	0,7	-15,0
Mauritanie	2,8	0,5	2,0	0,4	41,9
Cameroun	2,7	0,5	0,6	0,1	364,7
Turquie	2,6	0,5	3,6	0,7	-26,9
Corée	1,9	0,4	5,2	1,0	-63,1
Ukraine	1,9	0,4	3,7	0,7	-48,9
Canada	1,8	0,4	2,0	0,4	-9,1
Autres	22,6	4,4	32,8	6,5	-31,2
Total	515,0	100,0	502,4	100,0	2,5

Source : SEC/DSEE/INSAE

Annexe n°4 : Statistiques par pays de destination

Pays	2003		2002		Variation 03/02 (%)
	Valeur en milliards de F CFA	Part relative %	Valeur en milliards de F CFA	Part relative %	
Chine	35,8	25,0	11,0	8,8	226,3
Inde	15,8	11,0	28,9	23,2	-45,3
Indonésie	14,6	10,2	16,7	13,4	-12,5
Thaïlande	8,8	6,1	8,7	7,0	0,4
Togo	5,9	4,1	2,6	2,1	129,2
Nigeria	5,9	4,1	3,0	2,4	94,4
Bangladesh	5,6	3,9	2,1	1,7	172,0
Danemark	4,4	3,0	0,2	0,2	1972,0
Niger	4,1	2,9	3,3	2,6	26,0
Emirats Arabes Unis	3,3	2,3	0,0	0,0	35874,7
Italie	3,2	2,2	4,9	3,9	-34,0
Taiwan	3,0	2,1	0,6	0,5	410,7
Afrique Du Sud	2,5	1,7	1,7	1,4	46,4
Pakistan	2,3	1,6	8,9	7,1	-73,5
Espagne	2,3	1,6	3,0	2,4	-22,4
France	2,2	1,6	1,3	1,0	77,1
Viet Nam	2,0	1,4	0,8	0,7	141,5
Maroc	1,9	1,3	6,2	5,0	-70,2
Belgique	1,8	1,3	2,0	1,6	-6,2
Sénégal	1,7	1,2	0,5	0,4	257,0
Colombie	1,2	0,9	0,1	0,1	1079,1
Portugal	1,1	0,8	1,8	1,4	-35,3
Allemagne	1,1	0,7	1,9	1,5	-45,2
Suisse	1,0	0,7	0,8	0,7	22,8
Philippines	0,9	0,6	0,5	0,4	98,3
Mauritanie	0,8	0,6	0,0	0,0	-
Royaume-Uni	0,8	0,6	0,6	0,5	42,3
Malaisie	0,7	0,5	0,5	0,4	59,7
Singapour	0,7	0,5	0,9	0,7	-25,3
Cote D'ivoire	0,7	0,5	0,6	0,5	5,9
Autres	6,9	4,9	10,8	8,6	-35,5
Total	143,2	100,0	124,5	100,0	15,0

Source : SEC/DSEE/INSAE

Annexe n°5 : Statistiques par continents de provenance

Continents	Année 2002		Année 2003	
	Valeurs en milliards de FCFA	Quantité en tonne	Valeurs en milliards de FCFA	Quantité en tonne
Afrique	141,2	570.360,2	145,1	506.217,2
Amérique	23,9	59.991,9	22,2	51.211,9
Asie	108,2	713.935,6	112,6	844.570,1
Europe	228,8	531.579,5	234,6	735.001,9
Océanie	0,2	453,5	0,3	858,9
Total	502,3	1.876.320,6	514.832.259,1	2.137.860,1

Source : SEC/DSEE/INSAE

Annexe n°6: Statistiques par continents de destination

Continents	Année 2002		Année 2003	
	Valeurs (milliards de FCFA)	Quantité en tonne	Valeurs (milliards de FCFA)	Quantité en tonne
Afrique	21,9	81 111,4	26,5	138 887,5
Amérique	1,5	2 069,2	2,6	4 011,1
Asie	83,8	183 827,4	94,9	187 170,2
Europe	17,2	89 399,3	19,2	91 928,8
Océanie	0,1	273,1	0,0	4,0
Total	124,5	356 680,4	143,2	422 001,6

Source : SEC/DSEE/INSAE

Annexe n°7 : Répartition des importations en provenance des pays de l'UEMOA

	2002		2003	
	Valeur (Milliards)	Quantité (Tonnes)	Valeur (Milliards)	Quantité (Tonnes)
COTE D'IVOIRE	28,2	81 821,5	27,6	109 240,9
MALI	0,0	0,2	0,1	108,3
NIGER	0,0	0,1	0,1	57,5
SENEGAL	15,0	88 888,4	6,4	34 760,2
TOGO	24,9	117 496,5	20,6	78 036,6
BURKINA-FASO	0,0	34,9	0,0	50,6
TOTAL	68,1	288 241,5	55,0	222 254,1

Source : SEC/DSEE/INSAE

Annexe n°8: liste des produits prohibés à l'importation au Nigéria

- 1- Sorgho
- 2- Millet
- 3- Farine de blé
- 4- Gypse
- 5- Huile végétale en vrac ou en fûts
- 6- Spirales pour répulsion de moustiques (Mosquito)
- 7- Pneus réchappés ou usagés
- 8- Machine à sous
- 9- Friperie
- 10- Réfrigérateurs et Climatiseurs usagés
- 11- Appareils compresseurs usagés
- 12- Ciment ensaché
- 13- Véhicules de toutes sorte par voie terrestre
- 14- Véhicules de plus de 8 ans d'âge
- 15- Textiles de toutes sortes par voie terrestre
- 16- Tissus imprimés (Ankara)
- 17- Poulets congelés
- 18- Manioc et Produits dérivés
- 19- Jus de fruits
- 20- Marchandises Conteneurisées par voie terrestre
- 21- Eau minérale (Gazéifiée ou non)
- 22- Pioches
- 23- Spaghetti et nouilles (pâtes alimentaires coupées en lanières minces)
- 24- Biscuits de toutes sortes
- 25- Comprimés et assimilés par voie terrestre
- 26- Sucrieries tels que bonbons, chocolat
- 27- Cahiers
- 28- Enveloppes
- 29- Bières en bouteille ou en canette.